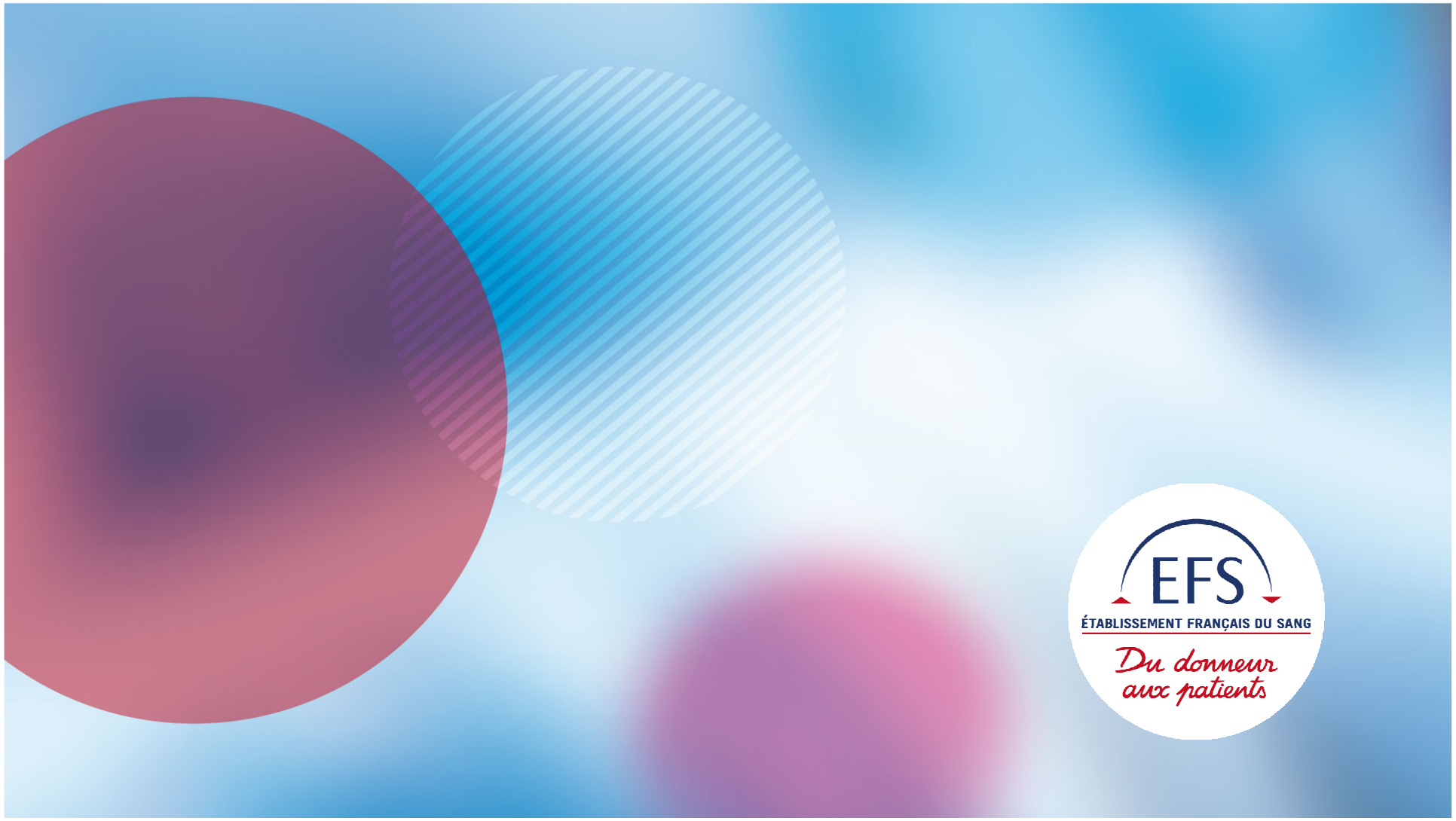

SÉLECTION DES DONNEURS DE SANG TOTAL ET D'APHERESE

Dr Ahmed SLIMANI
EFS Ile de France
Paris – SFH - le 24 novembre 2017

efs.sante.fr

SÉLECTION CLINIQUE DES DONNEURS DE SANG

Arrêté du 5 avril 2016 fixant les critères de sélection des donneurs de sang

I - LIMITE D'AGE DES DONNEURS

- Avant 18 ans, aucun don n'est autorisé
- 18 ans à 65 ans, tout type de don est possible, sauf le don de granulocytes qui n'est autorisé que jusqu'à 50 ans
- Le premier don après 60 ans est soumis à l'appréciation d'un médecin de l'ETS
- A partir de 65 ans, seul le don de sang total est autorisé sous réserve que chaque don soit autorisé par un médecin de l'ETS
- Après 70 ans révolus, aucun don n'est autorisé, sauf dérogation
- Aucun don n'est autorisé pour les majeurs protégés.

II – INTERVALLE ENTRE DEUX DONS

PROCHAIN DON / DERNIER DON	SANG TOTAL	PLASMA	PLAQUETTES
SANG TOTAL	8 semaines	2 semaines	4 semaines
PLASMA	2 semaines	2 semaines	2 semaines
PLAQUETTES	4 semaines	2 semaines	4 semaines

III - FRÉQUENCE DES PRÉLÈVEMENTS

Variable selon les types de dons, le sexe du donneur

Sur une période de 12 mois, avec une tolérance de 15 jours, le nombre de dons, tout type confondu, est inférieur ou égal à 24

- Unités de concentrés de globules rouges (sang total et/ou par aphérèse) 4 pour les femmes/ 6 pour les hommes par an
- Nombre de dons de concentrés plaquettaires par aphérèse est inférieur ou égal à 12 par an pour les hommes et les femmes
- Nombre de dons de plasma par aphérèse est inférieur ou égal à 24 par an pour les hommes et les femmes
- Nombre de dons de granulocytes par aphérèse est inférieur ou égal à 2 par an pour les hommes et les femmes (porté à 4 en cas de nécessité thérapeutique)

IV - VOLUME DE PRÉLÈVEMENT

le volume total des constituants sanguins prélevés, hors échantillons et anticoagulants : un poids minimum de 50 kg est requis pour tout type de don

- Sang total : **est inférieur ou égal à 13 %** du volume sanguin total estimé du donneur, sans dépasser 500 ml
- Aphérèse cellulaire : **est inférieur ou égal à 13 %** du volume sanguin total estimé du donneur, sans dépasser 650 ml
- Aphérèse plasmatique : **inférieur ou égal à 16 %** du volume sanguin total estimé du donneur, sans toutefois dépasser 750 ml.
- Au cours d'une procédure de prélèvement par aphérèse, **le volume extracorporel ne dépasse pas 20 % du volume sanguin total estimé.**

V - CARACTÉRISTIQUES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES

1 - Caractéristiques cliniques

A l'entretien pré don (EPD) l'appréciation de l'éligibilité tient compte :

- Des éléments issus du document de préparation à l'entretien préalable au don :
  - Questions sur l'état de santé
  - Questions sur les voyages
  - Questions sur les risques liés aux infections transmissibles par le sang
- Informations complémentaires obtenues à l'entretien

Aide à la décision par le document national EFS : Referentiel.pdf pour la sélection des donneurs

V - CARACTÉRISTIQUES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES

2 - Caractéristiques biologiques

- Taux d'hémoglobine minimum :
  - 120 g/l pour les femmes et 130 g/l pour les hommes
  - Pour les dons de plasma, en dessous de ces valeurs, le prélèvement est laissé à l'appréciation du médecin
- Don de plaquettes : numération plaquettaire supérieure ou égale à 150 giga/l
- Pour les dons d'aphérèse : taux de protides supérieur ou égal à 60 g/l

ÉVOLUTIONS DE L’ARRÊTÉ RELATIF AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNEURS DE SANG

ÉVOLUTION DE L'ARRÊTÉ RELATIF AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNEURS DE SANG

Pour les hommes, rapport(s) sexuel(s) avec un autre homme

Dans le cas d'un don de sang total et d'aphérèse :

- CI de douze mois après le dernier rapport sexuel considéré

Dans le cas d'un don de plasma par aphérèse pour plasma sécurisé par quarantaine :

- CI de quatre mois pour les hommes ayant eu plus d'un partenaire sexuel dans les quatre derniers mois après la fin de cette situation.

ÉVOLUTION DE L'ARRÊTÉ RELATIF AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNEURS DE SANG

Introduction d'une CI de 12 mois pour contacts sexuels à risque élevé

- Partenaire ayant eu un rapport sexuel en échange d'argent, de drogue
- Partenaire ayant utilisé par voie injectable des drogues ou des substances dopantes sans prescription
- Partenaire ayant une sérologie positive pour : VIH, HTLV, VHC*, VHB** (AgHBs+)

*sauf lorsque chez le partenaire VHC+, la recherche ARN est négative depuis plus d'un an et/ou la maladie a été déclarée guérie
**sauf en cas de partenaire VHB (AgHBs+) si le donneur est vacciné et que son immunité est démontrée (Ac anti-HBs positifs) à un titre protecteur

ÉVOLUTION DE L'ARRÊTÉ RELATIF AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNEURS DE SANG

Introduction d'une CI de 12 mois pour contacts sexuels à risque élevé

- Pour les femmes, dont le partenaire masculin a eu lui-même un rapport sexuel avec un homme dans les 12 derniers mois :
  - CI de 12 mois après le dernier rapport sexuel avec ce partenaire
  - Dans le cas d'un don de plasma par aphérèse sécurisé par quarantaine : CI de quatre mois après le dernier rapport
- Rapport(s) sexuels(s) en échange d'argent, de drogue

ÉVOLUTION DE L'ARRÊTÉ RELATIF AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNEURS DE SANG

CI de 4 mois pour contacts sexuels à risque

Le multipartenariat (candidat au don ou partenaire sexuel)

- Pour les femmes, rapport(s) sexuel(s) avec plus d'un partenaire dans les quatre derniers mois
- Pour les hommes, rapport(s) sexuel(s) avec plus d'une partenaire dans les quatre derniers mois

Partenaire ayant eu une IST récente ou en traitement

ÉVOLUTION DE L'ARRÊTÉ RELATIF AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNEURS DE SANG

- Le nouvel arrêté ne fait plus référence à la notion de rapports sexuels protégés
  - Il est extrêmement difficile, voire impossible, de vérifier l'efficacité et l'exhaustivité de l'utilisation du préservatif au cours de l'entretien pré-don
  - Seul le critère épidémiologique définissant une situation à risque est pris en compte, que les rapports soient protégés ou non
- CI de 4 mois pour multipartenariat non applicable aux femmes ayant des contacts sexuels exclusivement avec des femmes

ÉVOLUTION DE L'ARRÊTÉ RELATIF AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES DONNEURS DE SANG

- Suppression de la référence au partenaire sexuel occasionnel et au changement récent de partenaire

  - Cette situation est en partie couverte par l'ajournement de 4 mois en situation de multipartenariat
  - Les deux situations qui ne sont plus évoquées : 1er partenaire sexuel, un nouveau partenaire après une interruption d'activité sexuelle.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- La personne habilitée à l'entretien pré-don
  - Vérifie que le donneur dispose du temps nécessaire à la réalisation de toutes les étapes du don, incluant la surveillance post-don et insiste auprès du donneur pour qu'il observe un temps de repos après le don d'au moins 20 mn avant de repartir
  - S'enquiert des activités post-don et prodigue les recommandations nécessaires dans le but de prévenir un Effet Indésirable Donneur (EID) retardé avec complications, et recommande au donneur de bien s'hydrater et d'éviter toute activité physique, sportive ou dangereuse durant les 24 h qui suivent le don
  - Le donneur est sensibilisé à l'importance de déclarer sans délai tout signe infectieux survenant dans les 2 semaines suivant le don, ou tout évènement omis et non évoqué lors de l'entretien (document d'information post don)
  - Avant d'orienter le donneur vers la salle de prélèvement, s'assurer que le donneur n'est pas à jeun, vérifier que celui-ci a bu au moins 500 ml dans l'heure qui précède, si non lui en proposer et le sensibiliser aux exercices physiques pendant le don

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Une attention particulière doit être portée lors de l'entretien pré don aux antécédents de malaises ou aux facteurs favorisant ceux-ci (rapport poids-taille…) et aux échecs de prélèvements antérieurs
- Le donneur au-delà de 60 ans, le médecin doit accorder une attention particulière à l'association de facteurs de risque cardio-vasculaires
- La prescription du volume à prélever doit être conforme aux abaques définis sur le plan national, qui intègrent les exigences réglementaires et le maintien d'un volume extracorporel au-dessous de 20% du volume sanguin circulant **tout au long de la procédure d'aphérèse**
- L'impossibilité ou le refus d'une compensation volumique, par voie orale, ne permet pas le don **par aphérèse**
- **A l'occasion d'un premier don d'aphérèse**, le donneur doit être informé du déroulé de la procédure ainsi que des effets secondaires potentiels (anticoagulant)

CAS PARTICULIERS DE L'APHÉRÈSE

- CI à la préparation d'un concentré plaquettaire

  - anti-inflammatoires non stéroïdiens : CI d'un jour après arrêt du traitement
  - acide acétyl salicylique : CI de cinq jours après arrêt du traitement

- Dispositions spécifiques aux prélèvements de **plasma destiné au fractionnement**

  - don autorisé après un retour d'un voyage (pays palu, chagas, VNO…)
  - don autorisé en cas d'immunisation anti HBs (Ag HBs négatif),
  - don autorisé antécédent de brucellose, fièvre Q, babésiose, leishmaniose viscérale, toxoplasmose

- Particularités aux prélèvements de granulocytes

Merci
A l'ensemble des donneurs qui permettent de soigner plus d'un million de patients chaque année

Contact

Ahmed SLIMANI

e-mail : ahmed.slimani@efs.sante.fr

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

efs.sante.fr